



# PS Milvignes - INFO

Septembre 2017

## **EDITORIAL : VIVE LES RÉPUBLIQUES BANANIÈRES !**

Le titre s'avère un peu provocateur. Mais une chose est absolument certaine: dans ce type de régime, pour parvenir à ses fins, on s'arrange toujours entre petits copains, sans se soucier beaucoup de la légalité.

Les leçons d'instruction civique suivies durant ma scolarité obligatoire m'ont persuadé que j'avais la chance de vivre dans un état de droit. Un fait récent m'a montré que la situation n'est pas toujours aussi idyllique...

Lors de la législature précédente, le Grand Conseil, pourtant à majorité de droite, a accepté le report de l'imposition des frontaliers proposé par le gouvernement. Ce report entraîne, évidemment, une perte conséquente de revenus fiscaux pour la majorité des communes neuchâteloises, notamment celles situées sur le Littoral. Mais la solidarité envers les villes du Haut qui supportent, en grande partie, les charges que provoquent les frontaliers n'est-elle pas à ce prix?

Outrés, certains politiciens ont décidé de lancer un référendum. Ce qui implique l'obligation de récolter le nombre de signatures fixé par la loi. La fin justifiant les moyens, l'un d'eux, un notable du PLR habitant Saint-Blaise, ancien président du Grand Conseil, n'a

pas hésité à commettre un faux grossier. Dans un encart apparemment officiel puisqu'il arborait les armoiries de Boudry, de Cortaillod, de Milvignes, de Peseux et de Rochefort, publié, le 19 mai dernier, dans le « Littoral région », il a laissé entendre que « les AUTORITES de ces communes avaient déjà fait officiellement part de leur soutien massif et inconditionnel au Référendum contre le report de l'harmonisation des impôts, en particulier celui des frontaliers et qu'elles encouragent fortement la population à partager toutes leurs convictions, à signer et à faire signer le document adéquat... »

Le Conseil communal de Milvignes a informé rapidement les conseillers généraux qu'il n'était, en aucune manière, mêlé à cette publication. Il est resté sourd aux interventions des Verts et du PS lui enjoignant d'entreprendre des démarches pour faire sanctionner l'usage de ce faux.

A l'exception de la ville de Neuchâtel, le PLR est la force dominante sur le Littoral. Dans un véritable état de droit, les plates excuses de l'auteur suffisent-elles à effacer complètement la gravité de l'acte commis?

Jean-François Künzi, président

## **LE SALAIRE MINIMUM, ENFIN !**

Le Parti socialiste neuchâtelois salue le rejet par le Tribunal fédéral des recours qui bloquaient l'introduction du salaire minimum neuchâtelois. Une décision historique qui permet enfin la mise en place d'une mesure nécessaire et concrète en faveur des travailleuses et des travailleurs les plus pauvres. Une mesure voulue en 2011 par les Neuchâteloises et les Neuchâtelois qui vise à assurer que le fruit du travail d'une personne couvre au moins un minimum vital. Si l'arrêt des juges fédéraux réjouit les socialistes neuchâtelois, le PSN regrette que des intérêts particuliers aient privé d'une plus digne rémunération de trop nombreuses personnes déjà fragilisées. Les conséquences, souvent lourdes, parfois sans retour en arrière possible, induites par les recours et l'attente qui aura suivi sont injustifiables.

La fixation dans la loi d'un salaire minimum neuchâtelois est issue d'un large consensus dépassant les clivages politiques. Elle concrétise le vote des Neuchâteloises et des Neuchâtelois, sorti des urnes en 2011. Elle vise à offrir un salaire plus digne, de **Frs 20.-/heure** (adapté à l'indice suisse des prix à la consommation), à des travailleuses et travailleurs qui en sont encore aujourd'hui privés.



# PS Milvignes - INFO

## Votations du 24 septembre 2017

### VOTATIONS FÉDÉRALES

**OUI** à la **sécurité alimentaire**

**OUI** au **financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée** (nécessaire pour la prévoyance vieillesse 2020)

**OUI** à la **prévoyance vieillesse 2020**

Le projet est un compromis issu d'une âpre négociation entre les partis de gauche et du centre et a été adopté par une seule voix de majorité au Conseil national. Son obtention a mis fin, temporairement, au projet de la droite conservatrice d'élever l'âge de la retraite pour tous à 67 ans. Il stabilise le régime des retraites jusqu'à l'horizon 2030.

Certes, les partis de gauche en espéraient plus et on doit regretter l'augmentation de 64 à 65 ans de l'âge de la retraite pour les femmes. Néanmoins, ce projet contient de nombreuses améliorations, particulièrement pour les femmes.

Un élément important de la réforme est qu'elle lie, dans un même paquet, **le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> pilier de la prévoyance vieillesse**. Cet objectif est essentiel dans le combat que mène le Conseiller fédéral Alain Berset, afin de compenser l'inéluctable baisse des rendements des capitaux qui porte préjudice au 2<sup>ème</sup> pilier. Son souci est d'offrir une qualité de vie décente aux bénéficiaires de la réforme et d'empêcher la droite conservatrice de démanteler séparément le régime des retraites.

Parmi les améliorations du projet, il y a une **augmentation de CHF 70.00 par mois**, allouée de façon uniforme à toutes les nouvelles rentes AVS. Ainsi, l'augmentation sera de 6% pour la rente minimale et de 3% pour la rente maximale. Ceci va dans le sens d'une diminution de la différence entre les rentes maximum et minimum, souhaitée par le parti socialiste.

La **rente de couple** s'élèvera à **155%** de la rente simple, au lieu de 150%. Certes, l'objectif serait que chaque personne, mariée, vivant seule ou en concubinage reçoive la rente pour laquelle elle a cotisé. On peut donc regretter que l'effort soit si faible, mais c'est un 1<sup>er</sup> pas dans la direction souhaitée.

Les conditions permettant un départ à la **retraite flexible** seront améliorées. Le taux de réduction des rentes passera de 6.8% à 4.1% pour un départ anticipé à 64 ans et de 13.6% à 7.9% pour un départ anticipé à 63 ans.

Ensuite, et cela touche la LPP (2<sup>ème</sup> pilier), la **déduction de coordination** sera adaptée au **taux d'occupation** dans le cas d'un travail à temps partiel. Cette modification aidera plus particulièrement les femmes.

Dernier élément, la réforme instaure une protection pour les **chômeurs âgés de 58 ans et plus**, pour qu'ils ne perdent pas **leur droit** aux rentes LPP.

Pour toutes ces raisons, ce projet mérite le soutien de la gauche, car les améliorations sont tangibles. Un refus de notre part serait un coup de poignard dans le dos de notre ministre Alain Berset.

Encore un mot concernant l'égalité salariale homme-femme. Ce combat doit être porté sur son propre terrain et s'opposer à la réforme n'amènerait aucune avancée dans ce domaine.

Alors, soutenons le projet en glissant 2 fois un **OUI** à la **Prévoyance vieillesse 2020** dans l'enveloppe de vote.

### VOTATIONS CANTONALES

**OUI** au **Nouvel Hôtel judiciaire**

La construction du NHOJ répond à de nombreux besoins, qui s'expriment en termes de sécurité, fonctionnalité, organisation et modernisation.

Aujourd'hui, la sécurité n'est pas assurée. Quiconque peut entrer dans les locaux en dissimulant des engins dangereux. Le transport des prisonniers entre les locaux de détentions et les locaux de comparutions sont problématiques. Aucune entrée pour des fourgons n'existe dans les bâtiments de comparution.

Les bâtiments souffrent également de l'absence de salles d'attente, de locaux permettant les discussions entre avocats et comparants. Ils n'offrent ni discrétion, ni confidentialité.

Bien sûr que l'on pourrait argumenter qu'il serait possible d'adapter l'infrastructure actuelle aux besoins cités ci-dessus. Mais cette modernisation serait certainement plus coûteuse que la construction d'un nouveau bâtiment moderne, répondant aussi aux critères de la politique énergétique durable. Ce projet est cohérent, il s'inscrit dans une politique globale et permet à un pilier des institutions neuchâteloises de penser son avenir avec une dépense raisonnable. Le Grand Conseil et tous les partis l'ont validé comme étant un choix pertinent et raisonnable.



# PS Milvignes - INFO

En votant **OUI**, nous donnons un signal clair aux autorités cantonales que, sans donner de blanc-seing, nous ne souhaitons pas remettre en cause ses décisions à chaque choix qui implique une dimension opposant le haut et le bas du canton.

## **OUI** à la Réforme des institutions

### **OUI** au report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers (RIFRONT)

En 2014, le parlement cantonal a adopté la nouvelle répartition des impôts. Il s'agissait de partager équitablement ce que paient les contribuables afin de permettre une solidarité entre les communes qui perçoivent beaucoup d'impôts et celles qui en perçoivent moins. Harmoniser l'impôt des frontaliers était une des mesures décidées dans cet accord.

Elle impliquait que les communes qui reçoivent les impôts payés par les travailleurs frontaliers doivent désormais les verser dans le pot commun. Or, en 2017 un décret interpartis voté par le Grand Conseil a décidé que, vu la conjoncture très difficile qu'affrontent les communes industrielles concernées par cette mesure et leur difficultés à la réaliser en reversant l'impôt frontalier dans le pot commun, cette harmonisation devait être reportée à une date ultérieure.

C'est cette dernière décision qui est attaquée par le référendum et qui soumet cette question au peuple, le 24 septembre. Les référendaires considèrent qu'il n'est pas admissible que cette dernière mesure n'entre pas en vigueur alors que les autres sont réalisées.

Pour Milvignes, 500'000 francs, peut-être un million de francs, sont en jeu. Il est temps de démontrer que l'entraide n'est pas un mot-valise mais notre valeur refuge, que nous sommes disposés à partager ce qui nous revient selon une ancienne décision, parce que les conditions ont changé. La cohésion est un bien précieux sur lequel il convient de veiller. En fragiliser le socle en attisant les tensions régionales à des fins politiques, c'est manquer de respect à l'ensemble des Neuchâtelois.

Le parti socialiste cantonal est favorable au report de l'harmonisation et à suivre la décision du Grand Conseil. Il recommande donc de voter **OUI**. La section PS de Milvignes, bien qu'active dans une commune qui pâtira financièrement de cette décision, recommande également de voter **OUI**.

## **ECHOS DU CONSEIL GENERAL**

### **du 27 avril 2017**

- Remplacement au Conseil général et à la Commission du port et des rives de Mme C.Houillon (PS/Verts) par Mme Roxane Kurowiak.
- Reconduction du mandat de la fiduciaire NéoCap pour le contrôle des comptes 2017 de la Commune.
- Acceptation de la modification du taux de l'impôt foncier fixé à 1,6 ‰.
- Acceptation d'une motion PS/Verts amendée, intitulée « Pour une application de la loi cantonale sur le traitement des déchets dans les centres commerciaux » .
- 4 interpellations ont été présentées et défendues par F. Gubler (2), PSV, par C. Steiner (1), PLR et par A. Decnaek (1), La Grappe.

### **du 22 juin 2017**

- Les comptes 2016 ont été acceptés à l'unanimité. Alors que le budget 2016 prévoyait un bénéfice de Frs 97'320.-, les comptes se soldent par un excédent de revenus (bénéfice) de **Frs 784'000.-**.
- Le résultat est positif, mais il indique une forte baisse par rapport à celui des deux années précédentes. Concernant le patrimoine administratif, le Conseil communal a mis l'accent sur l'aboutissement du projet des « Missions » à Auvernier, des appartements avec encadrement pour personnes âgées et pour l'accueil des enfants.
- Une commission temporaire du Château a été créée, suite à une demande du Conseil d'Etat à Milvignes de formuler des propositions pour l'amélioration de l'utilisation du site.
- Des crédits de Frs 161'700.- et Frs 60'000.- ont été acceptés pour des réfections aux cimetières d'Auvernier et de Bôle, Frs 89'500.- pour des travaux au chemin du Villaret et Frs 214'000.- pour la réfection et l'assainissement du ruisseau du Torqueuil.
- Parmi les informations, le Conseil communal a annoncé que suite à une séance avec les artisans et les commerçants de Colombier, il a été décidé que pour favoriser la vie locale, un petit marché se tiendra le vendredi matin sur le parking à côté du Temple.
- Remplacement à la Commission d'urbanisme de M. F. Moulin, PSV par M. Christophe Vida.



# PS Milvignes - INFO

## MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1							■					
2			■				■				■	
3		■	■	■			■				■	
4					■	■				■		■
5							■		■			
6						■					■	
7					■			■	■			
8	■		■			■						
9				■				■				
10										■		■
11		■				■	■					
12						■			■			

Solution sur [www.ps-milvignes.ch](http://www.ps-milvignes.ch), rubrique « Publications » dès le 10 octobre

Horizontalement :

1. Conseiller communal de Milvignes – Président du PSM 2. Habitudes – A l'envers, radio locale – Extrémités de noir – Club de hockey. 3. Dans Schmied ou Perniceni - Seule 4 TV - Enlève 5. Pays voisin – Pas le début ! 6. Organe vital – Conseiller général PS 7. Pays britannique – Fleuve italien 8. Dans Sigg ou note de musique – Lieu montagnard près de chez nous 9. Familier à Federer – Partie du pain – Arrivent au monde 10. Utilise – Parti politique 11. Moyen de transport 12. Conseiller général PLR – Sans habit – Nombre d'années.

Verticalement :

A. Département cantonal – Certaine B. Federer en est un ! – Dans le ciel, le soir C. A l'envers, club de football espagnol – Essai D. Dans une élection, elles le sont ! E. Saison – Communes à Auvernier et à Colombier – Pas propre F. Choix - Pronom personnel G .Le citoyen le fait souvent ! H. Ancien conseiller communal PS de Colombier – Pronom personnel I. Utile pour les votations – Rassembler J. Secrétaire du PS ou conseiller général – Fleuve côtier K. Canton suisse, abrégé ! – Note musicale - Dans le désordre, présente en hiver ! L. Pas là ! Mariage – Canton suisse, sur les plaques.

## STATISTIQUES

Selon le site de l'Etat de Neuchâtel, on peut relever, notamment, qu'au 31 décembre 2016, la commune de Milvignes comptait 8'987 habitants (canton : 178 434). La part des « -20 ans » était de 21,9 % (canton : 21,6), celle des « + 60 ans » était de 25,8 % (canton : 23,8). La densité, soit le nombre d'habitants par km<sup>2</sup>, s'élevait à 1'024 (canton : 245,8). Sur le plan cantonal, à la même époque, il y avait une population résidente étrangère qui se chiffrait à 45'442, population répartie en 149 nationalités ! La population portugaise arrivait en tête, avec 13'940, devant les

français (7'580) et les italiens ! Le coefficient fiscal se monte à 65 (canton : 123). Rappelons qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la suite de fusions, le canton de Neuchâtel ne comptera plus que 31 communes, la dernière étant celle de « La Grande Béroche ».

## CALENDRIER 2017

**Séances du Conseil Général :** les jeudis 16 novembre et 14 décembre

**Marché de Noël :** le samedi 2 décembre à Auvernier

**Bulletin d'adhésion :** à envoyer au président, Jean-François Künzi, Verger 5, 2013 Colombier

Nom : .....	Tél : .....
Prénom : .....	Tél. Mobile : .....
Adresse : .....	Courriel : .....
NPA/ Localité : .....	Remarque : .....